

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020

Affiché à la porte de la Mairie le 31 Janvier 2019

Etaient présents :

MM FLORIN, DUFOUR, GUERNUT, SENECHAL, WATBOT, VICTORIEN,
GAUDEFROY
MMES MORELLE, BRUXELLE, LAUGIER, TARGY, GABRIEL

Etaient absents et excusés :

MM LEFEBVRE, MARTIN
ME LENGOWSKI

Secrétaire de séance : Monsieur GAUDEFROY Philippe

Ordre du jour :

- Vœux du Maire
- Adoption du compte-rendu de la séance extraordinaire du 05 Novembre 2019
- Communications et Informations du Maire
- Compte-rendu Commission des Affaires Scolaires – Culturelles et Médiathèque du 13 Janvier 2020
- Compte-rendu Commission Travaux-Sécurité-Environnement du 13 Janvier 2020

PROJETS DE DELIBERATIONS

- Contrat d'assurance des risques statutaires – Centre de Gestion à effet au 01-01-2021
- Cimetière Procédure de reprise des concessions
- Taxe Communale sur les taxis révision 2021
- Isolation et réfection de la toiture de l'école – Convention ADICA
- Salle polyvalente – modification tarifaire 2020
- DEFENSE INCENDIE – Mise en conformité / Demande de subvention « Aisne – Partenariat – Investissement »
- DEFENSE INCENDIE – Mise en conformité / Demande de subvention – Dotation d'équipement des territoires Ruraux

Séance ordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour est repris ci-dessus.

Monsieur le Maire a tenu à présenter aux membres de l'Assemblée ses vœux les meilleurs de santé, de satisfactions et de réussites personnelles pour l'année 2020 qui verra le renouvellement des élections municipales pour un nouveau mandat de six ans.

I. Adoption compte-rendu

Le compte rendu de la séance extraordinaire du 05 novembre 2019 dont la secrétaire était Madame TARGY est adopté à l'unanimité.

II. Communications et Informations du Maire

Monsieur le Maire demande ensuite aux élus d'avoir une pensée pour toutes les personnes et concitoyens qui nous ont quitté depuis notre dernière réunion

- Jean-Claude GAUDET
- Madame DUBIGNY
- Maxime TOURTEBATTE
- Daniel JOSSE

et tout récemment notre Ancien Député et Président de la Communauté de communes Jacques DESSALANGRE et l'inhumation ce matin de Madame Claudine GOBET à l'âge de 99 ans.

Il précise également que l'an 2019 a connu 17 décès contre 3 naissances.

a) Plan d'Action Foncière Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration de la Communauté d'Agglomération a, définitivement, adopté le rapport final de cette action ; action dans laquelle notre zone « des Certels » figure en « **EXTENSION PRIORITAIRE POUR UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE** » ce qui devrait permettre à la Communauté d'Agglomération de s'impliquer dans ce projet ; projet pour lequel la Commune « seule » ne dispose pas de moyens suffisants sur le plan financier.

b) Magasin LIDL

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande d'extension présentée par le magasin à l enseigne « LIDL » a été soumise à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial le 18 Décembre 2019. Ce projet a reçu un avis favorable. Bonne note est prise.

c) Exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'ils ont été destinataires du rapport annuel portant sur la masse salariale afférente à l'année 2019.

Ce rapport fait ressortir une diminution de la masse salariale entre 2014 et 2019 de 26,67 %.

d) Services des Eaux

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport financier concernant le Service des Eaux pour l'année 2019.

Il précise qu'avec la loi « NOTre » cette compétence « eau » est, depuis le 1^{er} janvier 2020, transférée à la Communauté d'Agglomération.

Il confirme que tout est mis en œuvre, conformément à la décision prise antérieurement, afin que le résultat comptable de ce service ne soit pas transféré à la Communauté d'Agglomération mais incorporé dans le budget communal 2020.

e) Fréquentation ALSH 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les enfants de Condren peuvent bénéficier, pendant les vacances, de la fréquentation au Centre de Loisirs de Tergnier suivant convention passée entre les deux communes. C'est ainsi qu'en 2019 les enfants de Condren ont participé à

<u>ALSH 3 - 6 ans</u>	=	33 journées 14 demi-journées
<u>ALSH 6 – 13 ans</u>	=	23 journées 3 mini-camps

Cette participation entraîne pour Condren une participation financière de 1 044,10 €.

Le Conseil Municipal prend note avec plaisir de cette fréquentation.

f) Indice de qualité

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée que désormais les collectivités locales sont, comme les entreprises du secteur privé, dotées d'un indice de qualité sur la tenue des comptes locaux de la part de la Trésorerie Générale.

Il communique la teneur de ce rapport qui ressort à un « indice de qualité de 19,6 » et marque sa satisfaction pour ce résultat.

g) TELETHON 2019

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président de l'Association « COUNTRY AISNE SPIRIT » donnant le bilan de l'action menée dans le cadre du Téléthon 2019 à Condren à savoir : un versement à l'AFM Téléthon de 1.076 euros.

Monsieur le Maire remercie le Président et félicite les Membres de cette association Condrinoise pour son implication dans cette campagne nationale 2019.

h) Monument aux Morts

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre reçue de l'Office National des Anciens Combattants nous informant de l'attribution d'une subvention de 712,00 € dans le cadre du projet de restauration du Monument aux Morts.

i) Emplois civiques

Monsieur le Maire informe le Conseil du compte-rendu de la visite de contrôle effectuée le 28 Novembre 2019 dans le cadre de l'agrément du service civique.

Ce rapport conclut, « aucun dysfonctionnement n'est constaté. La mission se déroule dans les conditions prévues dans l'agrément avec un bon accompagnement et dans un climat propice à l'épanouissement des volontaires ».

L'Assemblée marque sa satisfaction à ce rapport sachant d'autre part que ces emplois sont en lien avec le service « Périscolaire » de notre commune.

j) Maisons illuminées pour les fêtes de fin d'année

Monsieur Guernut donne connaissance à l'Assemblée du rapport et du classement des maisons illuminées dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Les participants ont été reçus en Mairie.

Bonne note est prise

k) Terrain Boulevard du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente du terrain sis Boulevard du Général de Gaulle a été effectuée et le produit encaissé par la Trésorerie. Affaire à classer.

l) Carrière des Aulnes

Monsieur le Maire donne connaissance de l'avancement de ce dossier.

Bonne note est prise.

m) Logement de l'Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement de ce dossier.

Il précise que réponse devra impérativement être donnée avant le vote du budget 2020.

n) Fiscalité 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la teneur des courriers adressés aux élus sur

- la fiscalité locale 2019
- la suppression de la taxe d'habitation et sur les modalités de substitution et de remplacement

Il insiste particulièrement sur le fait de la surcompensation et de la sous-compensation au profit ou au détriment de certaines communes.

En ce qui concerne Condren, le coefficient correcteur est de 0,66 à notre détriment.

Monsieur le Maire s'inquiète de toutes ces réformes et se demande de quoi sera fait l'avenir des Communes, leurs moyens d'actions et leurs possibilités de financement.

Toutes ces réformes actuelles laissent peser de grandes inquiétudes sur l'avenir de nos communes et le pouvoir d'action de leurs élus.

L'Assemblée se déclare inquiète pour l'avenir et l'indépendance de nos communes qui vont à contre-courant de la décentralisation instaurée par les lois de 1982 dites « Loi Defferre »

o) Pratique de chasse

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue ; lettre dans laquelle un administré appelle l'attention du Maire et du Conseil sur certaines pratiques non conformes au « Règlement de chasse ».

Bonne note est prise par le Conseil. Renseignements pris il s'agirait d'une affaire à caractère privé et non imputable à notre société locale de chasse.

p) Compte-rendu Commission des Affaires Scolaires du 13 Janvier 2020

Le texte de ce compte-rendu est présenté par Monsieur Jean-Paul DUFOUR Adjoint.

Bonne note est prise.

Une décision budgétaire devrait pouvoir être envisagée dans le cadre du prévisionnel 2020 pour le remplacement de l'aire de jeux à l'école ; aire ne répondant plus aux normes de sécurité imposées en la matière.

Le jeu actuel devrait être démonté rapidement.

De plus l'Assemblée Municipale se félicite de la qualité de l'accueil des enfants au périscolaire lors des journées de grève des enseignants.

q) Compte-rendu Commission des Travaux du 13 Janvier 2020

Ce compte-rendu est présenté par Monsieur DUFOUR Adjoint.

Bonne note est prise des indications formulées.

Certaines propositions de travaux sont écartées ; la priorité n'ayant pas été reconnue par les Membres de la Commission.

r) **Projets de délibérations**

N°1 : Contrat d'Assurance des risques statutaires :

OBJET : Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur Le Maire, expose que :

Pour tous leurs agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèces d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance statutaire (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnelle, décès...)

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1 :

1. **D'APPROUVER** le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Cette négociation devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :
Décès, Accident du Travail, Maladie Professionnelle, CITIS, Maladie ordinaire, Longue Maladie / Longue Durée, Maternité, Adoption, Paternité,

Temps partiel pour raison thérapeutique, Infirmités de guerre, l'Allocation d'invalidité temporaire et la Disponibilité d'office

- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C :
Accident du Travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave Maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Elle devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée de contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Article 2 :

2. **DE S'ENGAGER** à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

N°2 : Cimetière – procédure de reprise des concessions

OBJET : Cimetière – procédure de reprise des concessions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que lors de sa séance extraordinaire du 05 Novembre 2019 son attention avait été appelée sur le fait que certaines tombes dans l'ancien cimetière de Condren semblent être abandonnées et que les sépultures sont dangereuses.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure :

- de constat de l'état d'abandon
- de recherche des héritiers
- de reprise des concessions abandonnées

Après exposé et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

1. **ADOPTE** la proposition du Maire
2. **DÉCIDE** d'engager la procédure visant à la reprise des tombes abandonnées.

N°3 : Taxe communale sur les taxis 2021 – révision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Vu sa délibération du 23 juin 2015 portant création d'une redevance d'usage par les attributaires des autorisations de stationnement des taxis sur la Commune de Condren, Considérant qu'il importe d'actualiser le montant de cette redevance annuelle à effet du 1^{er} janvier 2021,

Après en avoir délibéré,

1. **FIXE** le montant annuel de la redevance d'usage par les attributaires de chacun des trois emplacements de taxis de la Commune de Condren, pour l'année 2021, à la somme de 220 € (deux cent vingt euros) par emplacement,

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
3. **DIT** que la recette sera rattachée aux opérations budgétaires 2021 et suivantes, chapitre 73 article 7337.

N°4 : Isolation et réfection de la toiture de l'école des « 4 Chemins »

OBJET : Isolation et réfection de la toiture de l'école des « 4 Chemins »

Opération N°ASS/2019-2019 : Convention pour une prestation d'accompagnement ponctuel à maître d'œuvre

Concernant le marché cité en objet, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal décide :

1. **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA,
2. **DE NOMMER** le Maire représentant du pouvoir adjudicateur,
3. **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000,00 € H.T., comme le prévoit l'article L 2122.21.1 du code des collectivités territoriales,
4. **D'ENGAGER** une passation du marché selon la procédure adaptée conformément aux articles R2123-1 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et L2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code la commande publique,
5. **QUE** l'appel public de la concurrence sera formalisé :
 - Pour un marché **inférieur à 40 000 € HT** par :
 - une annonce publiée et affichée en mairie,
 - un envoi de dossier de consultation (ou une publication du dossier de consultation sur le Profil Acheteur de la commune),
 - pour un marché **supérieur à 40 000 € HT** par :
 - une annonce publiée et affichée en mairie,
 - une publication du dossier de consultation sur le Profil Acheteur de la commune,
6. **QUE** le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation.

N°5 : Salle polyvalente – modifications tarifaire 2020

OBJET : Salle polyvalente – modifications tarifaire 2020

Après étude et précisions apportées, le projet de délibération est modifié et arrêté comme suit :

Le Conseil Municipal

Vu ses délibérations antérieures et plus particulièrement sa délibération 2018/43 du 05 Juin 2018.

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règles d'attribution de cette salle au profit des associations condrinoises.

Après exposé et à l'unanimité des membres présents.

ADOpte la modification suivante à effet au 01 janvier 2020.

I. Associations Condrinoises

1. **FIXE** à une gratuité par an et par association
2. **DECIDE** de la mise à disposition gratuite pour les Assemblées Générales
3. **DIT** que les autres dispositions arrêtées par la délibération du 05 Juin 2018 restent valables

N°6 : Défense Incendie - Mise en conformité / Demande de subvention « Aisne – Partenariat – Investissement »

OBJET : Défense Incendie – Mise en conformité / Demande de subvention « Aisne – Partenariat – Investissement »

Comme demandé lors de la réunion de Commission des Travaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les raisons techniques et administratives qui imposent le renforcement de la Défense Incendie Route de Chauny à Condren.

Ces raisons font suite à des implantations et un renforcement, voire à une redistribution de la Défense Incendie complète dans ce secteur.

La seule solution technique consiste en la mise en place d'une citerne d'incendie d'une capacité de 120 m³ offrant les normes exigées à savoir 60 m³ / heure pendant deux heures.

Une recherche de terrain d'implantation s'en est suivie en liaison avec les Services Départementaux de Secours et d'Incendie.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'une lettre reçue d'un propriétaire foncier concerné par ce projet d'implantation.

Les prétentions mises en avant par ce propriétaire font actuellement l'objet d'étude par un organisme agréé de la Commune.

Il n'en reste pas moins vrai précise Monsieur le Maire, que c'est la dernière année d'octroi de subventions exceptionnelles dans ce domaine et qu'il convient de solliciter et de nous inscrire dans le cadre de ces crédits 2020 auprès de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 » et de la structure Départementale « Aisne – Partenariat – Investissement ».

Après exposé, le Conseil Municipal adopte les délibérations suivantes :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par arrêté en date du 11 Juillet 2017 Monsieur le Préfet a adopté le règlement départemental de défense Incendie pour le Département.

Compte-tenu des contraintes imposées dans ce nouveau document il s'avère que notre Commune ne répond pas, en partie, aux normes imposées en la matière.

En effet, la configuration géographique de la Commune, coupée en deux par la déviation, le canal, la zone industrielle, la voie ferrée fait que cette défense incendie se trouvait pour partie, obsolète, insuffisante, non adaptée aux risques à défendre.

Si la partie « sud » de la Commune est désormais conforme aux normes imposées, il n'en est pas de même pour la partie « nord » qui concerne l'axe principal dit « Route de Chauny ».

Une étude a été entreprise avec les Services du SDIS et compte-tenu de l'importance de la dépense à envisager pour la mise en conformité, deux axes de travail vous avaient été proposés à savoir :

- 2019 : la partie centrale avec la zone Industrielle, les Ecoles
- 2020 : La Route de Chauny où une réserve incendie doit être envisagée compte-tenu des activités industrielles, commerciales à protéger et la distance à couvrir

La phase N°1 a été réalisée et les travaux déclarés conformes au règlement départemental.

Il reste donc maintenant à envisager la réalisation de la phase 2 c'est à dire « Route de Chauny ».

Monsieur Le Maire rappelle que conformément au rapport du SDIS du 25 Mai 2018 le projet porte sur la mise en place d'une « citerne incendie enterrée » d'une capacité de 120 m³. Référence 25 dossier 18-2883.

Cette phase 2 se décompose comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Installation d'une réserve incendie enterrée de 120 m ³ | Pièce n°1 |
| - Création d'une alimentation bêche incendie | Pièce n°2 |
| - Clôture réserve incendie | Pièce n°3 |

L'estimatif de ces travaux est le suivant :

- DEVIS N°1 EURL CROQUET	HT 36.775 €	TTC 44.130 €
- DEVIS N°2 VEOLIA	HT 2.856,70 €	TTC 3.428,04 €
- DEVIS N°3 SAS MUSIAL	HT 3.131,30 €	TTC 3.757,56 €
Soit un total	HT 42.763 €	TTC 51.315,60 €

Après exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

1. **PREND** acte de l'engagement d'assurer la mise en conformité de la défense incendie de la Commune avec les dispositions du règlement départemental.
2. **ARRETE** le programme 2020 tel que décrit ci-dessus pour un montant HT de 42 763 €.
3. **SOLLICITE** l'aide financière du fonds « Aisne - Partenariat - Investissement » à hauteur de 40 % de la dépense rappelée ci-dessus à savoir : 17.105, 20 €.
4. **DIT** que cette opération doit s'inscrire dans la priorité des investissements à retenir pour l'année 2020.
5. **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de la réalisation de cet objectif.
6. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2020 article 2158 et que les recettes à provenir du dispositif « Aisne - Partenariat - Investissement » à ce titre seront rattachées aux opérations budgétaires 2020 article 1323.

**N°7 : DEFENSE INCENDIE - Mise en conformité / Demande de subvention –
Dotation d'équipement des territoires Ruraux**

**OBJET : DEFENSE INCENDIE – Mise en conformité / Demande de subvention –
Dotation d'équipement des territoires Ruraux**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par arrêté en date du 11 Juillet 2017 Monsieur le Préfet a adopté le règlement départemental de défense Incendie pour le Département.

Compte-tenu des contraintes imposées dans ce nouveau document il s'avère que notre Commune ne répond pas, en partie, aux normes imposées en la matière.

En effet, la configuration géographique de la Commune, coupée en deux par la déviation, le canal, la zone industrielle, la voie ferrée fait que cette défense incendie se trouvait pour partie, obsolète, insuffisante, non adaptée aux risques à défendre.

Si la partie « sud » de la Commune est désormais conforme aux normes imposées, il n'en est pas de même pour la partie « nord » qui concerne l'axe principal dit « Route de Chauny ».

Une étude a été entreprise avec les Services du SDIS et compte-tenu de l'importance de la dépense à envisager pour la mise en conformité, deux axes de travail vous avaient été proposés à savoir :

- 2019 : la partie centrale avec la zone Industrielle, les Ecoles
 - 2020 : La Route de Chauny où une réserve incendie doit être envisagée compte-tenu des activités industrielles, commerciales à protéger et la distance à couvrir
- La phase 1 a été réalisée et les travaux déclarés conformes au règlement départemental.

Il reste donc maintenant à envisager la réalisation de la phase 2 c'est à dire « Route de Chauny ».

Monsieur Le Maire rappelle que conformément au rapport du SDIS du 25 Mai 2018 le projet porte sur la mise en place d'une « citerne incendie enterrée » d'une capacité de 120 m³. Référence 25 dossier 18-2883.

Cette phase 2 se décompose comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Installation d'une réserve incendie enterrée de 120 m ³ | Pièce n°1 |
| - Création d'une alimentation bâche incendie | Pièce n°2 |
| - Clôture réserve incendie | Pièce n°3 |

L'estimatif de ces travaux est le suivant :

- DEVIS N°1 EURL CROQUET	HT 36.775 €	TTC 44.130 €
- DEVIS N°2 VEOLIA	HT 2.856,70 €	TTC 3.428,04 €
- DEVIS N°3 SAS MUSIAL	HT 3.131,30 €	TTC 3.757,56 €
Soit un total	HT 42.763 €	TTC 51.315,60 €

Après exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

7. **PREND** acte de l'engagement d'assurer la mise en conformité de la défense incendie de la Commune avec les dispositions du règlement départemental.
8. **ARRETE** le programme tel que décrit ci-dessus pour un montant HT de 42.763 €.
9. **SOLLICITE** l'aide financière de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum de 40 % de la dépense rappelée ci-dessus compte-tenu des difficultés financières rencontrées actuellement par la Commune à savoir 17.105,20 €.
10. **DIT** que cette opération doit s'inscrire dans la priorité des investissements à retenir pour l'année 2020.
11. **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de la réalisation de cet objectif.
12. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2020 article 2158 et que les recettes à provenir du dispositif Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux seront rattachées aux opérations budgétaires 2020 article 1321
13. **SOLLICITE** l'attribution d'une avance de 30 % de la subvention allouée, avance qui aidera et confortera la trésorerie de la Commune.

Ce dossier important fera ensuite l'objet d'études complémentaires au fur et à mesure de son évolution.

Bonne note est prise car, précise Monsieur le Maire, c'est la 2^{ème} partie de la mise en sécurité Incendie de notre Commune.

s) Questions diverses

A. Monsieur Guernut pose le problème de la gestion du « site » de la Commune.

Le Conseil Municipal souhaite que le système actuel soit remplacé et demande à ce que des recherches soient faites pour l'hébergement du site en 2021.

Bonne note est prise.

B. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois de nos collègues ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat d'élu local en 2020 pour des raisons personnelles.

Il propose que l'action et le dévouement dont ils ont fait preuve dans leur implication dans la vie locale au service de la Commune soient mis en valeur.

C'est ainsi, qu'à l'occasion de la dernière réunion du Conseil Municipal de ce mandat 2014-2020, Monsieur le Maire propose que la Médaille d'Honneur de la Ville leur soit attribuée.

La prochaine session du Conseil Municipal en session extraordinaire est donc fixée au **Mardi 25 Février 2020 à 17 heures en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Membres de l'Assemblée.

La séance est levée à 20h00

-----0-----

**Le Secrétaire de séance,
Monsieur GAUDEFROY Philippe**

Signatures du Conseil Municipal du 21 Janvier 2020 :

Monsieur FLORIN Claude, Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul, 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine, 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel, 3 ^{ème} Adjoint	Madame LENGOWSKI Martine Excusée	Madame GABRIEL Marie-José
Madame LAUGIER Jeannine	Madame BRUXELLE Maryse	Madame TARGY Michelle
Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Monsieur MARTIN Jean-Pierre Excusé
Monsieur VICTORIEN Pierre	Monsieur WATBOT Claude	Monsieur LEFEBVRE Fabrice Excusé